



## DELIBERATION N°20120086 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

#### ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN PROJET EDUCATIF AU PROFIT DU COLLEGE ENNEMOND RICHARD**

## **MME KHAMED MARIE-FRANÇOISE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre d'une valorisation des actions menées dans les établissements secondaires de la ville de Saint-Chamond, un dossier d'aide à projet a été adressé aux établissements publics et privés du 2° degré implantés sur la commune.

La ville apporte son soutien à un projet collectif à forte valeur éducative à tout établissement qui en fait la demande. Cette année seront accompagnés les projets qui favorisent l'action citoyenne, l'éducation au développement durable et l'ouverture sur l'Europe. Chaque projet est valorisé en fonction de l'effectif des élèves résidant à Saint-Chamond.

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année. Le projet abouti, celui-ci doit faire l'objet d'une restitution auprès du public, sous quelque forme que ce soit (exposition, article magazine municipal, conférence, rencontre...).

Pour l'année 2012, un projet a été présenté par le collègue Ennemond RICHARD.

L'action « Découverte de l'organisation d'une entreprise » constitue une initiative qui s'inscrit dans les projets « Jeune entreprise scolaire de la Loire » (mini-entreprise). Ce dispositif permet à des élèves de 3<sup>e</sup> de découvrir l'organisation d'une entreprise, en vue d'une orientation choisie, tout en participant à un projet technologique (conception d'un produit) et à sa commercialisation. Il met l'accent sur les valeurs de l'action collective, et constitue un temps d'apprentissage de la citoyenneté d'entreprise.

La mini-entreprise constitue de plus une expérience concrète pour les jeunes, qui bénéficient des conseils d'un dirigeant d'entreprise retraité, prennent les décisions en assemblée générale et assument les responsabilités de leurs choix.

Enfin, parce qu'elle permet d'insérer au groupe, des enfants issus de la classe ULIS (unité locale d'insertion scolaire), l'action comprend également une dimension sociale, en favorisant des échanges et des temps communs moins évidents sans elle.

15 élèves de 3<sup>ème</sup> sont impliqués dans ce projet, qui s'est déroulé durant toute l'année scolaire 2011-2012, et se soldera par la participation de la mini-entreprise à un salon organisé à La Talaudière, en juin 2012.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention, pour le projet présenté, au collègue Ennemond Richard, à hauteur de 877,50 €.
- **d'en autoriser** le versement à l'attributaire.
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, fonction 22 – chapitre 65 – article 6574.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 15 mai 2012  
Le maire,

Signé :  
Philippe KIZIRIAN